



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

OBJET : CULTURE

31) Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de
Musique (Sacem)
A/ Subvention - Convention - Conservatoire

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20231019-DEL20231019_31A-DE
Date de télétransmission : 30/10/2023
Date de réception préfecture : 30/10/2023

ETAT DE PRESENCE POINT 31

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	28
Absents représentés.....	11
Absents excusés.....	9
Absents non excusés.	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX NEUF OCTOBRE à MERCI DE SAISIE L HEURE DE LA SEANCE DANS LA FICHE SEANCE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 13 octobre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 31

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme KIROUANE, Adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. OURABAH-BERTOUT,
Mme DORRA, Conseillère municipale, représentée par M. MALHEIRO,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme BLONDET, Conseillère municipale, représentée par Mme HALLAF-ISAMBERT,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBBA, Conseiller municipal,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale,
M. FAVIER, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale,
M. MOKRANI, Conseiller municipal,
M. MRAIDI, Conseiller municipal,
Mme PETER, Conseillère municipale,
Mme PIERON, Adjointe au Maire,
M. SEBKHI, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



CULTURE

31) Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (Sacem)
A/ Subvention - Convention - Conservatoire

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

considérant que le développement culturel est au cœur de la politique de la Ville, notamment l'accès à la culture pour tous,

considérant qu'il est de l'intérêt pour la Ville de bénéficier du soutien de l'aide financière de la SACEM, pour l'accueil en résidence de la compositrice Michelle Agnes MAGALHAES et les actions de création, diffusion et médiation mises en place dans le cadre de cette résidence,

considérant qu'il y a lieu de concrétiser le soutien de la SACEM à la Ville d'Ivry-sur-Seine en acceptant une convention de financement du projet porté par le Conservatoire d'Ivry-sur-Seine,

vue la convention, ci-annexée,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de financement à destination du Conservatoire d'Ivry-sur-Seine, à passer avec la SACEM, pour un montant de 3000 € (trois mille euros) et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 30 OCT. 2023
RECU EN PREFECTURE
LE 30 OCT. 2023
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 30 OCT. 2023

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20231019-DEL20231019_31A-DE
Date de télétransmission : 30/10/2023
Date de réception préfecture : 30/10/2023